

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1130

présenté par

Mme Simonnet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	283 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	283 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	283 000 000	283 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet la revalorisation des métiers de l'ensemble des professionnels du secteur "Accueil, Hébergement, Insertion".

Après une mobilisation salubre des "oubliés du Ségur", le gouvernement a pris la décision de mettre en place des mesures de revalorisation salariale à hauteur de 183 € net par mois pour les intervenants socio-éducatifs du secteur privé non lucratif, à compter du mois d'avril 2022. Néanmoins, un grand nombre de salariés restent exclus du périmètre des revalorisations. C'est ainsi le cas des personnels techniques et administratifs des associations du secteur de l'hébergement et du logement accompagné, pourtant essentiels au bon fonctionnement des structures, ou encore le cas des écoutants 115, alors même que ces professionnels sont en première ligne pour répondre à la détresse des personnes sans domicile. Ces arbitrages entraînent de nombreuses tensions au sein des équipes et contribuent au manque de reconnaissance global dont souffre le secteur social et ses professionnels - en majorité des femmes, ce qui illustre bien la problématique de l'inégalité salariale entre hommes et femmes.

L'absence de mesures de revalorisation pour l'ensemble des professionnels menace à terme la continuité des accompagnements engagés auprès des personnes les plus précaires. En effet, les salaires trop peu élevés des métiers du secteur social, toutes catégories confondues, entraînent des sous-effectifs inquiétants, que seule une politique de revalorisation salariale structurelle et globale pourra contribuer à atténuer.

Bien plus, les associations et organisations à but non lucratif du secteur de l'hébergement et du logement accompagné sont également impactées par la hausse des coûts liées à l'inflation. Le

contexte inflationniste pèse sur le modèle économique souvent fragile des associations, ce qui peut questionner parfois à très court terme la pérennité de leurs activités, et donc la capacité du secteur associatif à accompagner les publics les plus précaires, sans soutiens financiers accrus.

La Fédération des acteurs de la solidarité estime qu'un effort financier de 148 millions est nécessaire pour généraliser la prime du « Ségur social » de 183€ net / mois à l'ensemble des salariés des associations financées par l'action 12 du programme 177, ainsi que 135 millions pour compenser l'inflation, estimée à 5,5% pour l'année 2022. Ces crédits devront être ventilés selon la répartition des effectifs salariés mobilisés dans les différents axes du programme.

Cet amendement prévoit donc de réaffecter 283 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement à l'action 12 « Hébergement et logement adapté » du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » provenant du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».